



ManageMate
Group

Contrat de Licence Utilisateur Final - ManageMate ITSM

Version 1.0

Dernière mise à jour du document : 17/08/2025

Référence : Contrat_de_Licence_Utilisateur_Final_ManageMate_ITSM.pdf

AVERTISSEMENT IMPORTANT**EN UTILISANT LE LOGICIEL MANAGEMATE ITSM, VOUS ACCEPTEZ INCONDITIONNELLEMENT L'INTÉGRALITÉ DES TERMES ET CONDITIONS DE CE CONTRAT DE LICENCE.**

Si vous n'acceptez pas ces termes, vous devez immédiatement cesser toute utilisation du logiciel et procéder à sa désinstallation complète. Toute violation de ce contrat peut entraîner des sanctions civiles et pénales selon la législation française en vigueur.

Pénalités pour violation : jusqu'à 200 000 € d'amende et dommages-intérêts selon l'article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

PRÉAMBULE

Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (ci-après dénommé « CLUF », « Contrat » ou « Accord ») constitue un accord juridiquement contraignant entre vous (ci-après dénommé « Utilisateur », « Licencié » ou « Vous ») et **ManageMate Group**, société de droit français (ci-après dénommée « Concédant », « Éditeur », « ManageMate Group » ou « Nous »), concernant l'utilisation du logiciel **ManageMate ITSM** et de l'ensemble de ses composants.

ATTENDU QUE ManageMate Group a développé, conçu, créé et est propriétaire exclusif d'une solution logicielle innovante de gestion des services informatiques (ITSM) incorporant des technologies propriétaires, des algorithmes brevetés, des méthodologies exclusives et du savoir-faire confidentiel.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT : Le présent Contrat entre en vigueur dès l'installation, l'accès ou l'utilisation du Logiciel, conformément aux articles 1127-1 et suivants du Code civil français relatifs aux contrats électroniques.

1. Définitions

Aux fins du présent Contrat, les termes suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-après :

« Logiciel » ou « ManageMate ITSM » :

Désigne l'intégralité de la solution logicielle propriétaire de gestion des services informatiques développée par ManageMate Group, incluant le code source et objet, les algorithmes, les interfaces utilisateur, les bases de données, la documentation, les mises à jour, les modules complémentaires, les API et l'intelligence artificielle Ava Intelligence.

« Utilisation Autorisée » :

L'exploitation du Logiciel exclusivement aux fins de gestion interne des services informatiques de l'Utilisateur, dans le strict respect des limitations définies dans le contrat de licence, excluant tout usage de revente, sous-licence, distribution ou analyse concurrentielle.

« Informations Confidentielles » :

Toute information, donnée, procédé, méthode, technique, savoir-faire, algorithme, code source, architecture logicielle, documentation technique, stratégie commerciale et tout autre élément non public divulgué par ManageMate Group.

2. Octroi de Licence**Concession de licence limitée**

Sous réserve du respect intégral des termes du présent Contrat, ManageMate Group concède à l'Utilisateur une licence **limitée, non-exclusive, non-transférable et révocable** d'utilisation du Logiciel ManageMate ITSM, strictement dans les limites de l'Utilisation Autorisée.

Limitations et restrictions :

- Usage géographique limité au territoire français
- Limitation quantitative selon votre contrat de licence commercial
- Usage interne exclusif pour vos besoins de gestion ITSM
- Interdiction de rétro-ingénierie, décompilation ou désassemblage
- Interdiction d'utilisation à des fins concurrentielles

3. Droits de Propriété Intellectuelle**Propriété exclusive de ManageMate Group**

ManageMate Group demeure le propriétaire exclusif de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle du Logiciel, incluant les droits d'auteur, brevets, marques déposées, savoir-faire et secrets commerciaux.

Le présent Contrat ne transfère aucun droit de propriété sur le Logiciel à l'Utilisateur et ne constitue qu'une autorisation d'usage strictement délimitée.

Droits réservés :

- Code source et code objet
- Architecture et conception logicielle
- Algorithmes et procédés
- Interfaces utilisateur
- Documentation technique
- Marques et logos

Technologies protégées :

- Intelligence artificielle Ava Intelligence
- Moteurs de traitement ITSM
- Systèmes d'authentification LDAP/AD
- Architecture dual-server
- APIs et services web
- Fonctionnalités PWA

PROTECTION RENFORCÉE - SANCTIONS PÉNALES

Toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle constitue un délit de contrefaçon passible de **300 000 € d'amende** et de **3 ans d'emprisonnement** selon les articles L. 335-2 et L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

4. Activités Strictement Prohibées**INTERDICTIONS ABSOLUES**

L'Utilisateur s'interdit formellement d'entreprendre les activités suivantes, sous peine de résiliation immédiate et de poursuites judiciaires :

Ingénierie inverse et modifications :

- Décompiler, désassembler le Logiciel
- Modifier, adapter ou créer des œuvres dérivées
- Accéder au code source
- Contourner les mesures de protection
- Extraire des composants individuels

Distribution et transferts :

- Vendre, louer, prêter ou distribuer
- Concéder des sous-licences
- Mettre à disposition de tiers non autorisés
- Publier les codes d'accès
- Utiliser en "bureau de service"

Analyses concurrentielles :

- Tests de performance comparatifs
- Analyses à des fins concurrentielles

- Collecte de données pour développement concurrent
- Publications d'évaluations techniques
- Développement de solutions alternatives

Confidentialité et sécurité :

- Divulguer des informations confidentielles
- Contourner les mesures de sécurité
- Accéder aux données d'autres utilisateurs
- Activités illégales ou malveillantes
- Compromettre l'intégrité du système

SANCTIONS POUR VIOLATIONS

- Résiliation immédiate du Contrat sans préavis ni indemnité
- Dommages-intérêts forfaitaires de 50 000 € par violation constatée
- Dommages-intérêts complémentaires selon le préjudice subi
- Interdiction définitive d'accès aux produits ManageMate Group
- Poursuites pénales pour contrefaçon selon la législation en vigueur

5. Limitation de Responsabilité**EXCLUSION DE GARANTIES**

LE LOGICIEL MANAGEMATE ITSM EST FOURNI "EN L'ÉTAT" ET "TEL QUE DISPONIBLE", SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE.

ManageMate Group ne saurait être tenue responsable des dommages suivants :

Dommages directs :

- Perte de données ou corruption
- Interruption d'activité
- Dysfonctionnements techniques
- Erreurs ou bugs logiciels

Dommages indirects :

- Perte de profit ou de chiffre d'affaires
- Perte de clientèle ou d'opportunités
- Atteinte à la réputation
- Coûts de solutions de remplacement

PLAFONNEMENT DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité totale de ManageMate Group ne pourra excéder le montant des sommes payées par l'Utilisateur au cours des 12 mois précédents, avec un plafond absolu de **10 000 €**.

6. Résiliation**Résiliation immédiate par ManageMate Group**

En cas de :

- Violation des termes du Contrat
- Non-paiement des redevances
- Utilisation non autorisée
- Atteinte aux droits de propriété intellectuelle
- Activités concurrentielles prohibées

Résiliation par l'Utilisateur

Préavis écrit de 3 mois, sous réserve de :

- Respecter les obligations jusqu'à la fin
- Payer l'intégralité des sommes dues
- Désinstallation complète
- Restitution des éléments confidentiels
- Aucun remboursement

EFFETS DE LA RÉSILIATION

À compter de la résiliation, l'Utilisateur s'engage immédiatement à :

Obligations immédiates :

- Cesser toute utilisation du Logiciel
- Désinstaller complètement le Logiciel
- Détruire toutes les copies
- Restituer la documentation

Obligations durables :

- Maintenir la confidentialité (durée illimitée)
- Ne pas utiliser les informations confidentielles
- Ne pas développer de solutions concurrentes
- Certifier la destruction complète

Contact et Assistance**Support Technique**

help.managemate.fr

Contact Général

contact@managemate.fr

Sécurité

report.security.cert@managemate.fr

Important : L'acceptation formelle de ce contrat se fait lors de la souscription de votre licence ManageMate ITSM via notre plateforme commerciale officielle.

Droit applicable et juridiction compétente

Le présent Contrat est régi par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.